

**Postulat no 396 - Lutter contre le burnout comme mesure de santé  
au travail, mais aussi pour réaliser des économies -  
Rémy Meury (CS-POP) - 17 avril 2019 (Texte annexé)**

**ACCEPTÉ**

**OUI (49)**

**NON (6)**

<b>Député</b>		<b>Parti</b>		<b>Député</b>		<b>Parti</b>	
Aubry Jacques-André	PDC	Gerber Claude	UDC				
Beuchat Géraldine	PCSI	Lachat Damien	UDC				
Beuret Siess Rosalie	PS	Mischler Jean-Pierre	UDC				
Boesch Florence	PDC	Schaer Romain	UDC				
Bohlinger Alain	PLR	Spies Didier	UDC				
Bourquin Valérie	PS	Stettler Thomas	UDC				
Brahier Amélie	PDC	<b>ABSTENTIONS (4)</b>					
Brühlhart Mélanie	PS	<b>Député</b>		<b>Parti</b>			
Chariatte-Courbat Danièle	PDC	Crétin Gérald	PDC				
Choffat Michel	PDC	Favre Brigitte	UDC				
Daepf Josiane	PS	Rottet Philippe	UDC				
Dobler Eric	PDC	Thiévent Dominique	PDC				
Dobler Loïc	PS	<b>N'A PAS VOTÉ (1)</b>					
Eschmann Vincent	PDC	<b>Député</b>		<b>Parti</b>			
Faivre Jean-Pierre	PDC	Voirol Gabriel	PLR				
Frein Jämes	PS						
Friche Gabriel	PCSI						
Froidevaux Anne	PDC						
Froidevaux Dominique	PS						
Gerber Ernest	PLR						
Gigon Yves	Hors groupe						
Girard Nicolas	PS						
Godat Ivan	Les Verts						
Haas Quentin	PCSI						
Hennequin Erica	Les Verts						
Hennin Vincent	PCSI						
Henzelin André	PLR						
Jaeggi Raoul	Hors groupe						
Lachat Alain	PLR						
Macchi-Berdat Murielle	PS						
Macquat Fabrice	PS						
Maître Nicolas	PS						
Maitre-Schindelholz Suzanne	PCSI						
Meury Rémy	CS-POP						
Pape Jean-François	PDC						
Parietti Pierre	PLR						
Queloz Pauline	Hors groupe						
Rohner Magali	Les Verts						
Roy-Fridez Anne	PDC						
Saucy Noël	PDC						
Sauser Edgar	PLR						
Schaffter Thomas	PCSI						
Schindelholz Tania	CS-POP						
Schlüchter Claude	PS						
Schüll Blaise	PCSI						
Schweingruber Alain	PLR						
Tobler Michel	PLR						
Tschan Jean-Daniel	PCSI						
Voirol Anselme	Les Verts						

*Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.*

## **Lutter contre le burnout comme mesure de santé au travail, mais aussi pour réaliser des économies.**

Le budget 2019 présente quelques particularités, notamment celle de voir les primes d'assurance perte de gain (APG) prendre l'ascenseur. La cause principale est que la sinistralité est en forte hausse. Cela signifie que les absences de longue durée (plus de 30 jours) sont en augmentation sensible. Plus d'un tiers de ces absences de longue durée est dû à des burnout, selon les informations du service des ressources humaines.

Ces absences ont un coût. Les causes d'un burnout sont multiples. L'employeur ne peut, bien évidemment, apporter des réponses à toutes les questions liées à ce mal en progression dans le monde du travail. Mais il est fondamental qu'il prenne un maximum de mesures contre ce fléau en réfléchissant aux conditions de travail imposées à ses employés.

Dans les années 40, on utilisait le terme de burnout pour parler de l'écrasement au sol d'une fusée qui a brûlé trop rapidement son carburant. Avec le temps, les termes d'employé et d'énergie (ou de motivation) ont remplacé ceux de fusée et de carburant.

La mutation du monde du travail, avec l'exigence d'une productivité accrue, où l'immédiateté prend une place prépondérante, est liée à une hyperconnectivité des relations qui se sont déshumanisées.

Il est fondamental de prendre conscience que ce syndrome d'épuisement, émotionnel et psychique, est un processus et non un état. Il apparaît progressivement, évolue sur une longue durée, mais constitue toujours une réponse à un stress prolongé. Le déséquilibre entre la dépense d'énergie et une récupération insuffisante devient ingérable pour laisser place à cette maladie de « l'idéalité » comme la nomment les psychologues.

Si de nombreuses causes se trouvent dans le travail, des conséquences du burnout sur la qualité du travail sont aussi réelles et peuvent coûter à l'employeur, en particulier en raison d'un absentéisme important. L'augmentation des primes APG ne représente qu'une infime part de ces coûts.

La gestion des courriers électroniques (courriels) n'est pas à négliger parmi les mesures à prendre en faveur de la protection des employés. Faire en sorte qu'on ne les subisse plus, mais qu'on parvienne à les canaliser, les relativiser, et les prioriser, est une piste que de nombreuses entreprises ont explorée pour mettre en place des processus qui font que l'auteur d'un courriel sait qu'il n'a pas droit à une réponse immédiate. Ces processus sont nombreux et variés.

**Nous demandons par conséquent au Gouvernement de mener une étude visant à définir les mesures susceptibles de réduire les risques de burnout liés aux conditions de travail, plus particulièrement ceux relatifs à l'hyperconnectivité de fait et inévitable de la fonction publique jurassienne.**

Delémont, le 19 décembre 2018

Groupe VERTS et CS-POP  
Rémy Meury

